

LES MIGRATIONS INTERNES EN CÔTE-D'IVOIRE :

UN ÉTAT DE TENSION

par JACQUES DUPONT

En Côte-d'Ivoire, le mouvement migratoire de la région centrale du pays vers la région forestière du Sud-Ouest a pris une ampleur telle qu'il a peut-être atteint la limite au-delà de laquelle le groupe ethnique local risque de s'opposer violemment à l'installation des nouveaux venus et à ce qu'il considère être leur mainmise sur les terres cultivables. C'est ce qu'indique un rapport que viennent de publier les chercheurs de l'Institut de géographie tropicale de l'Université nationale de Côte-d'Ivoire.

Cette importante étude, subventionnée par le CRDI, porte sur les grands mouvements de populations qui prennent place dans le pays et sur leurs conséquences éventuelles du point de vue socio-économique et sur le plan politique.

Les migrations internes, très faibles dans les années 50, se sont accélérées après l'accession du pays à l'indépendance, en 1960. Et depuis 1970, elles se développent à un rythme alarmant.

Parmi les sociétés les plus migrantes de la Côte-d'Ivoire il y a celle des Baoulés. Présents de façon importante dans la zone du nouveau barrage de Koussou qui a nécessité la relocalisation de 75 000 personnes, les Baoulés ont été forcés de quitter leurs villages. Mais ils ont quitté aussi pour d'autres raisons : saturation des espaces cultivables, précarité des conditions climatiques impropres aux récoltes stables, etc. Avec le résultat que sur une population totale d'environ 1,5 million, l'ethnie baoulé se retrouve avec environ le tiers de sa population en situation d'émigration permanente.

UNE PROPENSION À L'ÉMIGRATION

Cette population est importante numériquement mais aussi l'une de celles qui a le plus de vitalité démographique ; et les Baoulés que les conditions sociales et historiques ont rendu particulièrement aptes à défricher la forêt possèdent environ les 2/3 de leur territoire en dehors de la zone où l'on peut pratiquer utilement les cultures de rente.

Les migrations agricoles sont presque exclusivement le fait de personnes adultes âgées de 20 à 45 ans. La prédominance de cette classe provient du fait que ce sont surtout eux qui sont à même de créer des plantations. En-dessous de 20 ans, un homme est généralement considéré comme trop jeune. Au delà de 45 ans, il est trop âgé.

MIGRATIONS FÉMININES

Si l'émigration masculine est supérieure (53 pour cent) il faut souligner tout de même le mouvement particulièrement important des femmes (47 pour cent). C'est une situation spécifique aux Baoulés où la souplesse relative des structures familiales permet aux filles pubères de partir pour l'aventure avec la bénédiction des parents.

La ville constitue un milieu de refuge où la femme peut échapper aux contraintes imposées par sa condition et accéder dans la hiérarchie sociale à un nouveau statut fondé sur l'argent. En effet, au village, il est rare qu'une femme puisse subsister ou acquérir un certain prestige sans l'appui d'un homme. Ce n'est qu'en ville que l'acquisition d'un tel prestige peut se réaliser pleinement.

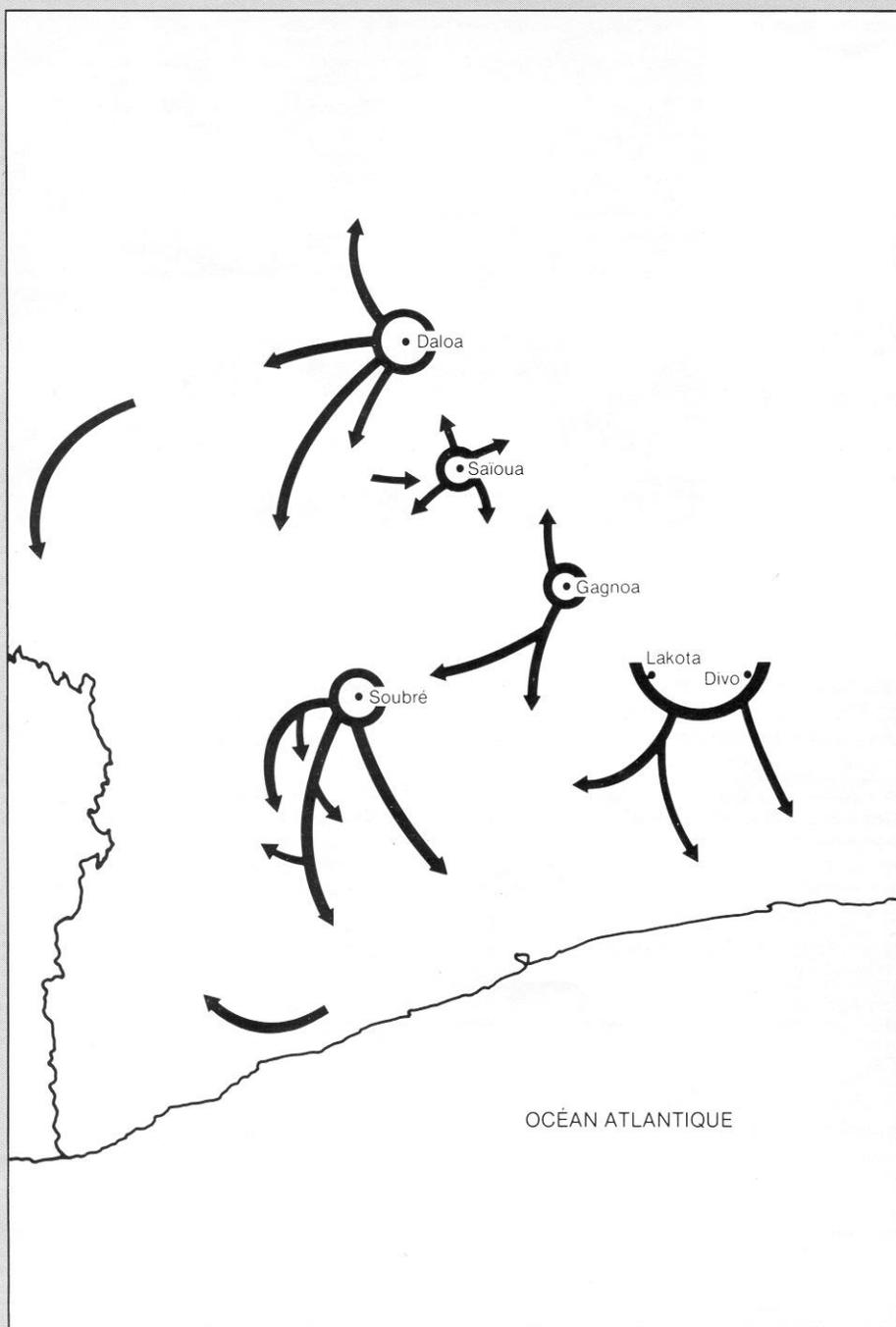
Le mouvement est en nette progression parmi les jeunes filles de 15 à 19 ans. Elles vont à Abidjan, Bouaké, Yamoussoukro se livrer à divers activités : aides-ménagères, prostitution clandestine etc., qui leur rapportent un pécule appréciable. Elles reviennent souvent au village parées de beaux pagnes et avec des « manières de la ville ». Les mères sont impressionnées et poussent les filles qui sont restées à tenter leur chance en ville. Ainsi la femme baoulé, corpulente, divorcée ou célibataire, généralement tenancière de restaurants-bars appelés ironiquement *maquis* ou commerçante aisée contrôlant plusieurs dépendants, est une image familière des paysages urbains ivoiriens.

LA SOCIÉTÉ BAULÉ

L'accession de la Côte-d'Ivoire à l'indépendance a marqué un tournant décisif dans le processus de transformation des structures sociales traditionnelles du pays. Mais la société baoulé vit cependant encore largement selon les coutumes des ancêtres.

Autrefois, au sein des sociétés traditionnelles, le prestige des individus était essentiellement lié au statut social de leur famille et chacun était par ailleurs estimé en raison des services qu'il rendait à la communauté à laquelle il appartenait.

Avec le développement de l'économie marchande, l'ancienne hiérarchie sociale fondée sur les valeurs traditionnelles est remplacée par une nouvelle hiérarchie fondée sur l'argent. Celle-ci procure maintenant prestige et puissance indépendamment des statuts sociaux. Les mécanismes de contrôle traditionnels mis en œuvre par



Les migrations baoulés en Côte d'Ivoire.

la communauté à l'égard des individus qui la composaient s'avèrent de plus en plus inefficaces. C'est la réussite individuelle qui compte d'abord.

Cependant, on n'insistera jamais assez sur la subordination du paysan baoulé au mystique, au sacré qui infléchit ses initiatives, modifie son comportement, interdit tel projet mais favorise tel autre. Loin de considérer la sécheresse comme inévitable et d'attribuer une mauvaise récolte aux erreurs commises, le paysan les perçoit comme une sanction infligée par les puissances de l'au-delà pour des fautes perpétrées par le groupe ou un de ses membres.

DES ÉTRANGERS DANGEREUX

On n'a pas encore enregistré d'unions entre planteurs baoulés et des femmes originaires des régions concernées. Il est vrai aussi que la situation inverse ne s'est pas produite. Quoi qu'il en soit, le résultat

est significatif de cette insuffisance d'interpénétration des communautés. Les relations culturelles dont on connaît les effets d'entraînement ne sont guère favorisées par la barrière linguistique. Il existe peu ou pas de planteurs baoulés parlant le bété ou le bakwé, dialectes importants dans la région du Sud-Ouest.

Pour les autochtones, les paysans immigrés sont des étrangers venus avec des fétiches dangereux capables de détruire les récoltes des terriens. Des cas de sorcellerie prêtés aux immigrés viennent alourdir le climat social dans les régions d'accueil. C'est donc dire que les complications qui surviennent dans les rapports intercommunautaires sont aussi d'essence culturelle.

Pour les immigrants, le problème reste d'observer le plus strictement possible et même de légitimer les accords passés avec les terriens. La recherche d'une base juridique de la stratégie foncière peut paraître simple, elle ne l'est pas en réalité. La loi

ivoirienne moderne affirme que la terre appartient à celui qui la met en valeur. Cette disposition légale est dans l'esprit du législateur de nature à favoriser le développement économique puisque susceptible d'écartier les freins ethno-culturels au progrès.

Cette règle s'oppose naturellement au droit coutumier qui veut que la terre appartienne aux communautés ethniques. Dans l'esprit de la coutume, la terre est inséparable de la culture, de la religion et surtout du droit historique. Dans ce cadre là, il est impossible que des individus hors du domaine ethno-foncier historique soient vraiment propriétaires d'une parcelle quelconque.

Il est donc difficile d'attendre des Baoulés qui sont si enracinés dans leurs coutumes qu'ils utilisent l'arme que leur donne le législateur moderne. Les allochtones baoulés ont recours aux juridictions modernes lorsque leurs hôtes ne respectent pas leurs engagements. Les procès encombrant véritablement les tribunaux de Soubré, Sassandra, Gagnoa et Daloa.

Les autochtones ont à leur tour conçu toute une stratégie pour contrer l'afflux baoulé. Le durcissement des règles religieuses d'administration du domaine foncier est une des facettes de cette stratégie. En effet, les sanctions religieuses sont particulièrement aptes à frapper l'imagination dans un milieu si proche des traditions ancestrales.

UNE DÉMARCHE PATIENTE

Le Sud-Ouest insuffisamment peuplé reçoit des bras du Centre et le problème du développement du massif forestier pourrait sembler résolu. La réalité est tout autre. En maints endroits, le seuil de tolérance est atteint et les populations locales pendant longtemps passives commencent à développer des réactions négatives vis-à-vis des allochtones.

Tout montre qu'il est devenu nécessaire de gérer un processus dont l'ampleur dépasse la responsabilité des individus. Mais le problème est loin d'être simple, car une intervention mal dosée de l'État conduit à une dramatisation politique des situations auxquelles on a trop tendance à donner des colorations tribales. Pour ces raisons et d'autres, l'une des tâches les plus urgentes au regard du développement actuel du processus migratoire serait de créer un courant de concertation réunissant les responsables politiques et administratifs des régions de départ et d'accueil.

C'est de cette manière qu'on pourrait protéger à la fois les intérêts des particuliers et ceux des États. En effet, le domaine ethno-foncier n'est pas le seul menacé par l'amplification du processus migratoire. La forêt classée considérée par beaucoup de chefs tribaux comme relevant de leur autorité est l'objet d'attaques incessantes. La situation ne cesse de s'aggraver en raison de la croissance de la demande de terres cultivables elle-même excitée par le développement du flot migratoire.

Dans cette perspective, les migrations de populations dont est l'objet le Centre de la Côte-d'Ivoire sont certainement susceptibles d'apporter des leçons précieuses aux autres pays de l'Afrique et des autres continents. □